

# Les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, outils stratégiques pour les entreprises

# Les enjeux de la PI

---

## Rentabiliser

- ▶ Monopole pour un retour sur investissement

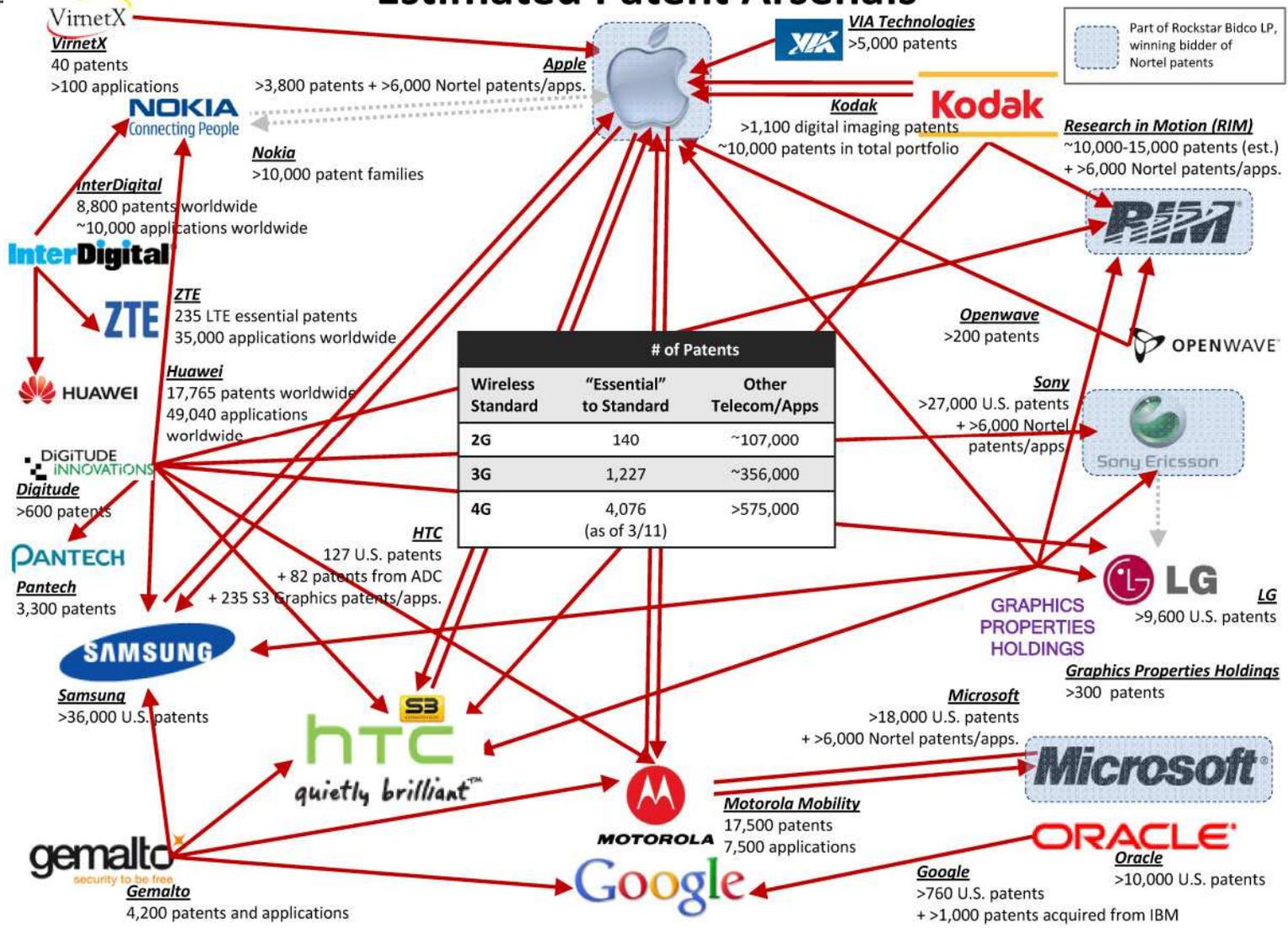
## Accroître la valeur de l'entreprise

- ▶ Valorisation financière, comptable
- ▶ Valorisation de son image

## Organiser les relations concurrentielles

- ▶ (franchises, licences, cessions, coexistences, interdire,...)
- ▶ Pouvoir de négociation

# Estimated Patent Arsenals





# Les enjeux de la PI

---

## Réduire les risques juridiques

- ▶ Veille, vérification de la liberté d'exploitation

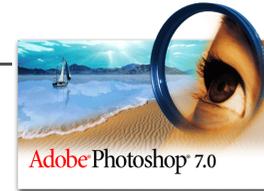
## Contrôler et exploiter les informations liées à la PI

- ▶ Ne pas divulguer, formaliser...
- ▶ Exploiter les informations disponibles (stratégiques et concurrentielles)
- ▶ Créer avec la PI (état de la technique)

## Fédérer les efforts dans l'entreprise

- ▶ Sensibilisation des salariés (incitation, formation...)

# La propriété intellectuelle



## la propriété industrielle

(créations industrielles)

## le droit d'auteur et les droits voisins

(créations littéraires et artistiques+ design+ logiciel...)

### la marque



essilor

Dénomination sociales  
Enseignes  
Noms commerciaux  
Noms de domaines  
AOC, IGP....

### le brevet



BOULANGERIE DU CHÂTEAU  
Miller SARL  
Miller Chauffagiste  
Amazon.fr  
Champagne  
Mirabelle de Lorraine

### le dessin et modèle

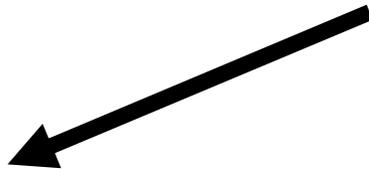
Certificat d'obtention végétal  
Topographie de semi-conducteurs  
Savoir faire secret  
Droit de possession personnel antérieur  
Droit des Bases de Données...



Droit à l'image  
Droit de la personnalité ...



Brevets



Savoir-faire secret



Marques



Modèles



Droit d'auteur

## Propriété industrielle

### Brevets

- ⇒ « Poignée de main numérique »
- ⇒ Protection de l'écran en cas de chute
- ⇒ Systèmes de déverrouillage : biométrique ; vocal/visuel

### Marques

- ⇒ Fabrique : Apple
- ⇒ Commerce : Iphone
- ⇒ Slogan : « Think different »
- ⇒ Pictogrammes

### Dessins et modèles

- ⇒ Boîtier
- ⇒ Pictogrammes
- ⇒ Emballage

## Propriété littéraire et artistique

### Droits d'auteurs

- ⇒ Sonnerie
- ⇒ Graphisme des icônes
- ⇒ Animations
- ⇒ Logiciels
- ⇒ Design boîtier

### Droits spécifiques

- ⇒ Base de données (ex : Répertoire)
- ⇒ Topographie semi-conducteurs (ex : circuits intégrés)
- ⇒ **Savoir-faire** (ex : dossier conception, de fabrication...)



# Les services

---



VELIB'



kisskissbankbank

la ruche qui dit oui



Google

routard



Marques

Droit d'auteur

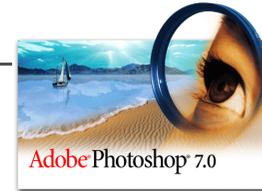
Droit des bases de données

(Brevets, dessins et modèles)

Savoir-faire secret

- » Technique
- » Organisationnel (business model, contrats, etc)
- » Préservé, formalisé et tracé

# La propriété intellectuelle



## la propriété industrielle

(créations industrielles)

## le droit d'auteur et les droits voisins

(créations littéraires et artistiques+ design+ logiciel...)

### la marque



essilor

Dénomination sociales  
Enseignes  
Noms commerciaux  
Noms de domaines  
AOC, IGP....

### le brevet



BOULANGERIE DU CHÂTEAU  
Miller SARL  
Miller Chauffagiste  
Amazon.fr  
Champagne  
Mirabelle de Lorraine

### le dessin et modèle

Certificat d'obtention végétal  
Topographie de semi-conducteurs  
Savoir faire secret  
Droit de possession personnel antérieur  
Droit des Bases de Données...



Droit à l'image  
Droit de la personnalité ...

# Le droit d'auteur

---

**« toutes œuvres de l'esprit quels qu'en soient la forme d'expression, le genre, le mérite ou la destination à condition que l'oeuvre porte la marque de la personnalité de son auteur »**

# Le droit d'auteur

---

**Dans le cadre de l'entreprise sont protégés notamment:**

**argumentaires commerciaux, notices techniques, illustrations, mise en page (brochures, site internet...), documents pédagogiques, rapports, formulaires les conférences, allocutions, communications et publications scientifiques et techniques les œuvres graphiques, audiovisuelles, photographiques le design industriel les logiciels...**

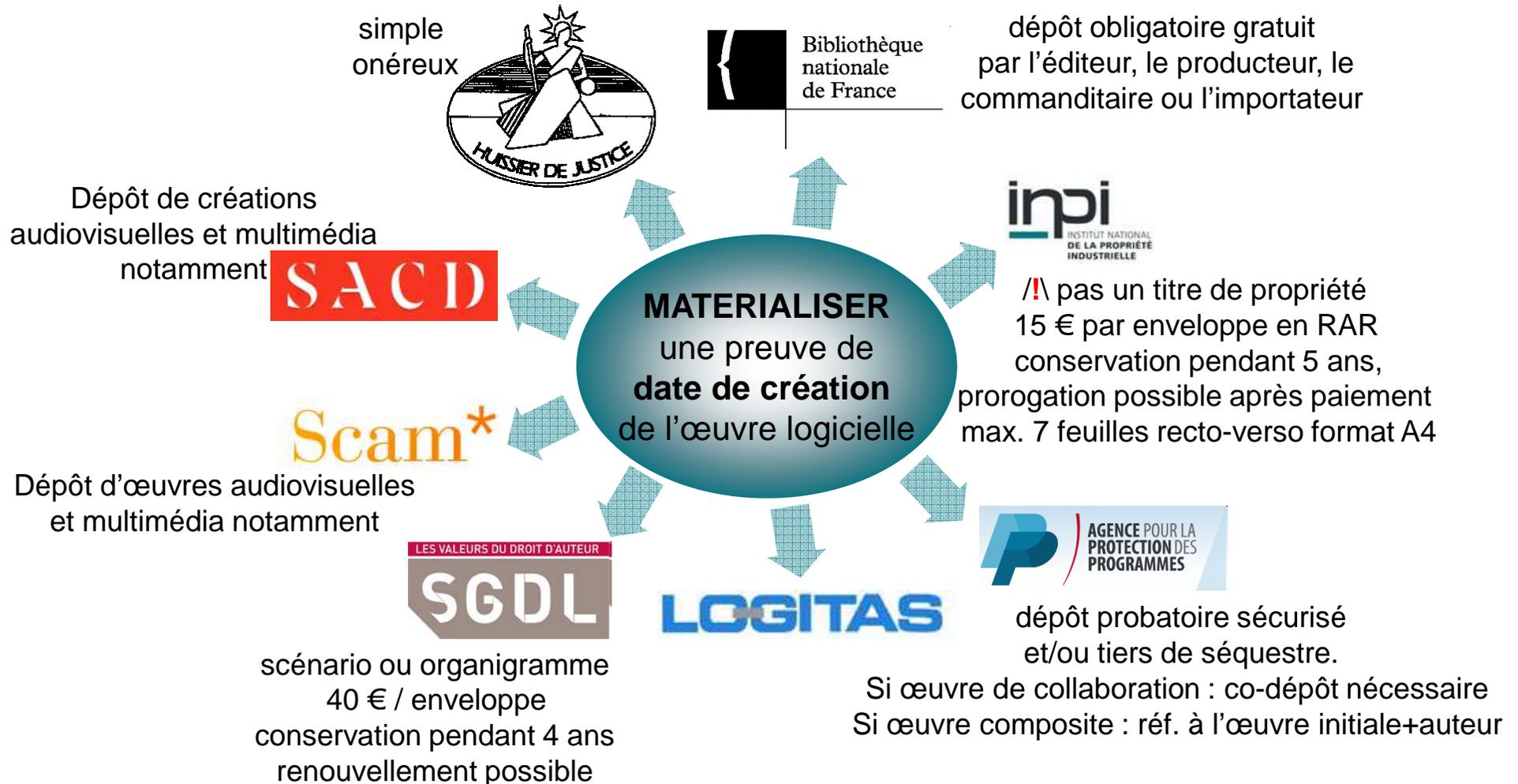
# Le droit d'auteur

---

naît à la création  
sans formalité  
intérêt de démarches  
probatoires  
enveloppe Soleau  
notaire, huissier, société  
d'auteurs..



# Quel moyen de preuve de sa titularité des droits?



# Le droit d'auteur

---

**droit moral : perpétuel, inaliénable, imprescriptible.**

- ▶ droit au respect du nom, de la qualité d'auteur, de l'œuvre
- ▶ droit de repentir, de retrait (exception: logiciel)

# Le droit d'auteur

---

## droits patrimoniaux: à l'auteur (exceptions: logiciel, œuvre collective)

- ▶ droit de représentation
- ▶ droit de reproduction
- ▶ droit de suite

**durée 70 ans post-mortem**

# Qu'est-ce qui fait partie du logiciel et qui est éligible, au titre du droit d'auteur?

---

- Le code source et le code objet
- Les spécifications détaillées et matériaux de conception
- L'architecture
- La documentation technique

En revanche, ne sont pas protégés à ce titre :

- Les algorithmes
- Les fonctionnalités
- La dénomination, signe distinctif



## **Art L111.1 du CPI**

**l 'existence ou la conclusion, d 'un contrat de louage d 'ouvrage ou de service par l 'auteur d 'une œuvre de l 'esprit n 'emporte aucune dérogation à la jouissance du droit.**

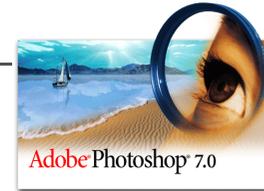
## Le droit d'auteur

---

► **Le logiciel** (article 113-9 du CPI) :

« Sauf dispositions statutaires ou stipulations contraires, les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer. »

# La propriété intellectuelle



## la propriété industrielle

(créations industrielles)

## le droit d'auteur et les droits voisins

(créations littéraires et artistiques+ design+ logiciel...)

### la marque



essilor

Dénomination sociales  
Enseignes  
Noms commerciaux  
Noms de domaines  
AOC, IGP....

### le brevet



BOULANGERIE DU CHÂTEAU  
Miller SARL  
Miller Chauffagiste  
Amazon.fr  
Champagne  
Mirabelle de Lorraine

### le dessin et modèle

Certificat d'obtention végétal  
Topographie de semi-conducteurs  
Savoir faire secret  
Droit de possession personnel antérieur  
Droit des Bases de Données...



Droit à l'image  
Droit de la personnalité ...

# Les créations relevant de la propriété industrielle



D&M

D.M.C.E.E n°00.0328332



Marque  
communautaire  
(figurative)  
Numéro : 27219  
CL12 Véhicules

**SEGWAY**

Marque communautaire  
Numéro 2545763  
CL12 Véhicules

Marque

(12) INTERNATIONAL APPLICATION PUBLISHED UNDER THE PATENT COOPERATION TREATY (PCT)

(19) World Intellectual Property Organization  
International Bureau

(43) International Publication Date  
14 December 2000 (14.12.2000)

(10) International Publication Number  
**WO 00/75001 AI**

(51) International Patent Classification: **B62K 1/00**,  
A61G 5/04, A63C 17/00, B62D 51/02, 51/00, 37/00,  
B62K 3/00, B62D 61/00

(21) International Application Number: PCT/US00/15144

(22) International Filing Date: 1 June 2000 (01.06.2000)

(25) Filing Language: English

(26) Publication Language: English

(30) Priority Data: 09/025,978 4 June 1999 (04.06.1999) US

(71) Applicant: DEKA PRODUCTS LIMITED PARTNER-  
SHIP (US); 340 Commercial Street, Manchester, NH  
03201 (US).

(72) Inventors: KAMEN, Dean, L.; 15 Westwind Drive, Bed-  
ford, NH 03110 (US). AMBROGI, Robert, R.; 141 Arsh  
Street, Manchester, NH 03104 (US). DUGGAN, Robert,  
J.; Box 69D RD#2, Old Turnpike Road, Northwood, NH  
03261 (US). FIELD, Douglas, J.; 19 Mountain Road,  
Bedford, NH 03110 (US). HEINZMANN, Richard,  
Kurt; P.O. Box 272, Franconstown, NH 03043 (US).  
AMSBURY, Barth; 164 Brookline Street, Cambridge,  
MA 02139 (US). LANGENFELD, Christopher, C.; 4  
Dunleavin Road, Nashua, NH 03063 (US).

(74) Agents: SUNSTEIN, Bruce, D. et al.; Bromberg & Sun-  
stein LLP, 125 Summer Street, Boston, MA 02110-1618  
(US).

(81) Designated States (national): AE, AL, AM, AT, AU, AZ,  
BA, BB, BG, BR, BY, CA, CH, CN, CR, CU, CZ, DE, DK,  
DM, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GR, GM, HR, HU, IL, IN,  
IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU,  
LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, NO, NZ, PL, PT,  
RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA,  
UG, UZ, VN, YU, ZA, ZW.

[Continued on next page]

(54) Title: PERSONAL MOBILITY VEHICLES AND METHODS

(57) Abstract: A class of transportation vehicles for carrying an individual (10) over ground having a surface that may be irregular. Various embodiments have a motorized drive, mounted to the ground-contacting module (6) that causes operation of the vehicle in an operating position that is unstable with respect to tipping when the motorized drive arrangement is not powered. Related methods are provided.

WO 00/75001 AI

Brevet

# La propriété industrielle

---

## **-le droit naît d'un acte déclaratif :**

- les signes distinctifs appropriables par la **marque**

- les créations fonctionnelles appropriables par le **brevet**

- le design appropriable par le **dessin ou modèle** (cumul avec le droit d'auteur )

# I.N.P.I: Institut national de la propriété industrielle

---

Office français chargé de la propriété industrielle

Missions:

délivrance des titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles)

information (sur les procédures, mise à disposition des documents et sensibilisation)

enregistrement des actes de la vie économique

élaboration des textes législatifs et participation aux réunions internationales

## **l'INPI en Lorraine**

---

**2-4 rue du cardinal Tisserand  
54000 Nancy**

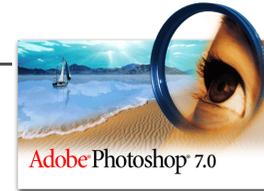
**Tel : 0820 810 811**

**lorraine@inpi.fr**

**[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr) (pour les autres implantations)**

**Sur RV uniquement**

# La propriété intellectuelle



## la propriété industrielle

(créations industrielles)

## le droit d'auteur et les droits voisins

(créations littéraires et artistiques+ design+ logiciel...)

### la marque



essilor

Dénomination sociales  
Enseignes  
Noms commerciaux  
Noms de domaines  
AOC, IGP....

### le brevet



BOULANGERIE DU CHÂTEAU  
Miller SARL  
Miller Chauffagiste  
Amazon.fr  
Champagne  
Mirabelle de Lorraine

### le dessin et modèle

Certificat d'obtention végétal  
Topographie de semi-conducteurs  
Savoir faire secret  
Droit de possession personnel antérieur  
Droit des Bases de Données...

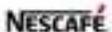
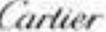
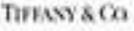


Droit à l'image  
Droit de la personnalité ...

# La marque

---

- confère à son titulaire sur un territoire un monopole sur un signe distinctif pour la désignation de produits et/ou de services listés dans l'acte de dépôt
- monopole de 10 ans renouvelable

01  +6% 176,519 \$m	02  +11% 135,252 \$m	03  -7% 72,182 \$m	04  +6% 72,795 \$m	05  +9% 53,599 \$m	06  -19% 52,500 \$m	07  +14% 51,608 \$m	08  +33% 50,328 \$m	09  +6% 45,600 \$m	10  -2% 43,130 \$m
11  +12% 40,535 \$m	12  -1% 39,341 \$m	13  +6% 38,798 \$m	14  +4% 36,292 \$m	15  +46% 32,849 \$m	16  +4% 30,948 \$m	17  -3% 28,552 \$m	18  +9% 25,094 \$m	19  +4% 23,968 \$m	20  -2% 22,441 \$m
21  -4% 22,596 \$m	22  +13% 21,293 \$m	23  +3% 20,265 \$m	24  -30% 19,490 \$m	25  -3% 18,358 \$m	26  +4% 17,334 \$m	27  +9% 16,768 \$m	28  +6% 16,124 \$m	29  +4% 15,333 \$m	30  +9% 15,099 \$m
31  +3% 14,227 \$m	32  -4% 13,198 \$m	33  +12% 12,862 \$m	34  +17% 12,693 \$m	35  +11% 12,547 \$m	36  -2% 12,517 \$m	37  +11% 12,033 \$m	38  +14% 11,798 \$m	39  -7% 11,715 \$m	40  +9% 11,436 \$m
41  +4% 11,336 \$m	42  -2% 10,981 \$m	43  +22% 10,064 \$m	44  New 10,027 \$m	45  +1% 10,008 \$m	46  +14% 10,079 \$m	47  -20% 10,458 \$m	48  New 10,386 \$m	49  +6% 10,278 \$m	50  +10% 9,527 \$m
51  +12% 9,528 \$m	52  +10% 9,415 \$m	53  +4% 9,388 \$m	54  -2% 9,378 \$m	55  +7% 9,147 \$m	56  +1% 9,708 \$m	57  -1% 9,413 \$m	58  +8% 9,315 \$m	59  +13% 9,190 \$m	60  +16% 7,886 \$m
61  +10% 7,747 \$m	62  -2% 7,736 \$m	63  +21% 7,586 \$m	64  +20% 7,499 \$m	65  -2% 7,206 \$m	66  +4% 6,830 \$m	67  +25% 6,691 \$m	68  -1% 6,369 \$m	69  +12% 6,336 \$m	70  -2% 6,223 \$m
71  +6% 5,944 \$m	72  +16% 5,836 \$m	73  +5% 5,706 \$m	74  -8% 5,761 \$m	75  +2% 5,742 \$m	76  -2% 5,736 \$m	77  +4% 5,706 \$m	78  +11% 5,686 \$m	79  +4% 5,576 \$m	80  +1% 5,523 \$m

# La marque signature de l'entreprise

---

signe distinctif susceptible de  
représentation graphique

marque verbale (mots, chiffres)

marque figurative (images, dessins, forme  
du produit)

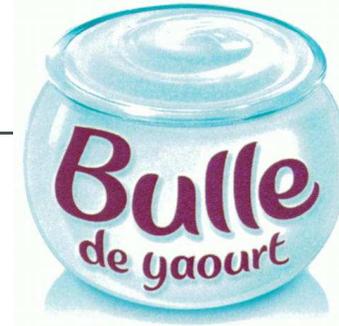
sonore (mélodies...)

complexes (combinaisons de divers signes)

olfactives...



2 SECONDS



MEPHISTO 



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

thiriet



facebook

# La marque

---

## Conditions de validité

caractère licite

caractère distinctif

# La marque

---

## caractère licite de la marque

### la marque ne doit pas être

- ▶ contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- ▶ contrevenir à des lois ou règles particulières
- ▶ déceptive: ne pas induire en erreur le public

# La marque

---

## Caractère distinctif de la marque

### le signe choisi comme marque doit être

- ▶ **original**: pas de terme banal, usuel, ou descriptif
- ▶ **disponible**: contrôle des droits antérieurs existants = recherche d'antériorité

# Les conditions de validité

---

## DISPONIBILITE

**ne doit pas porter atteinte à des droits antérieurs :**

- ▶ marques et autres signes distinctifs
- ▶ droit des auteurs, de la personnalité d'un tiers,
- ▶ droit au nom, à la renommée d'une collectivité territoriale,
- ▶ droit d'un nom géographique constituant une indication géographique protégée ou une appellation d'origine,
- ▶ noms de sites Internet, d'associations.....



Similitudes  
phonétiques,  
visuelles,  
intellectuelles...

# LES RECHERCHES PREALABLES

---

## RECHERCHES DANS LES MARQUES :

▶ [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

- ▶ recherches d'antériorités approfondies payantes sur similitudes phonétiques et intellectuelles

## RECHERCHES DANS LE R.N.C.S.

▶ [www.infogreffe.fr/](http://www.infogreffe.fr/) [www.societe.com](http://www.societe.com)

- ▶ Recherches d'antériorités approfondies payantes

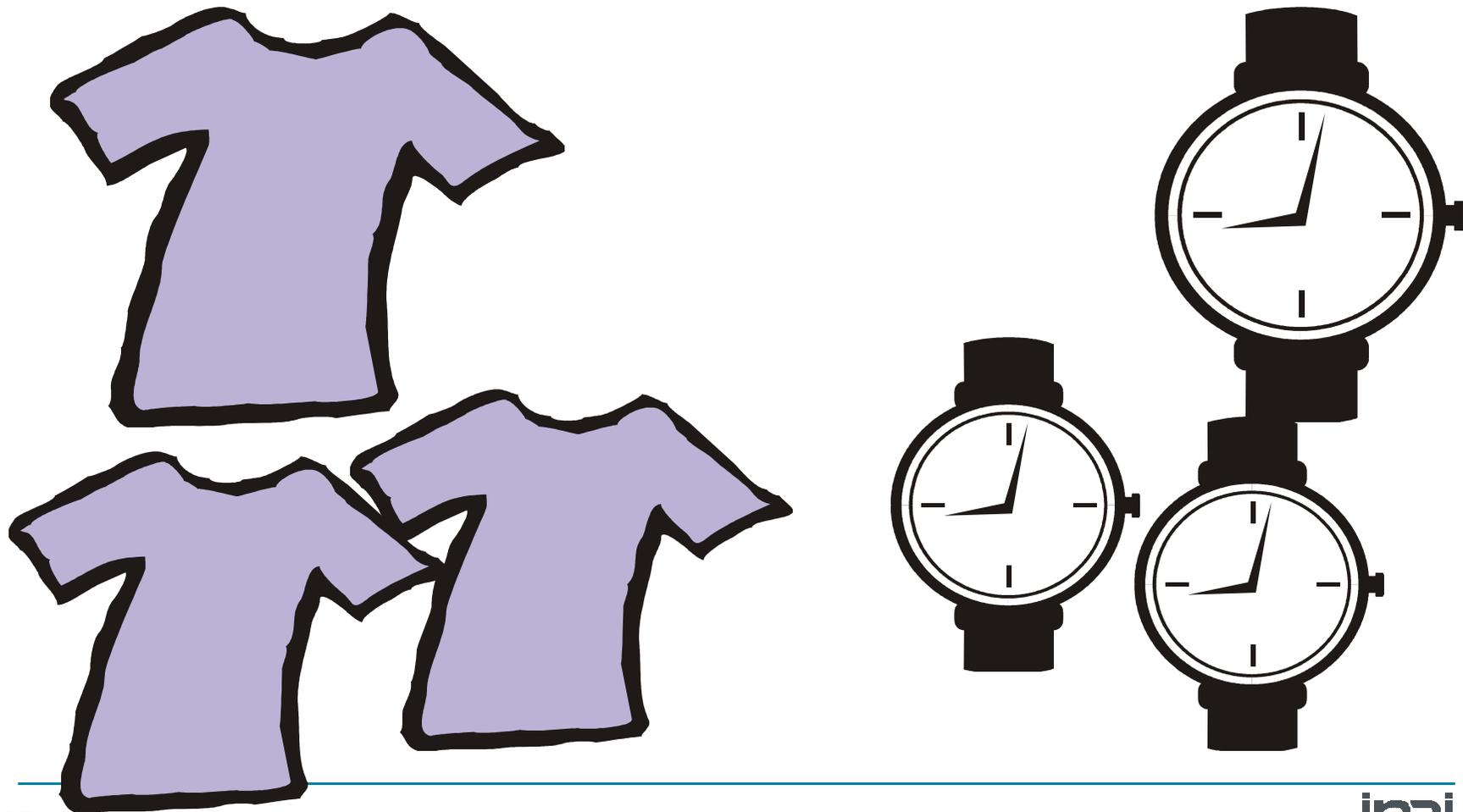
## RECHERCHES SUR INTERNET

- ▶ Moteurs de recherches de noms de domaines
- ▶ Etc selon la marque concernée

# Atteinte à la marque = la contrefaçon

---

## La reproduction à l'identique



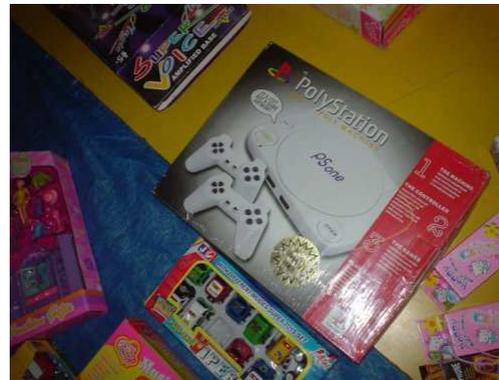
# Atteinte à la marque = la contrefaçon

---

## L'imitation

- ▶ similitudes visuelles :  
allia / alia
- ▶ similitudes phonétiques :  
GEGE / GG
- ▶ similitudes intellectuelles :  
la vache qui rit / la vache sérieuse

## La règle : le risque de confusion

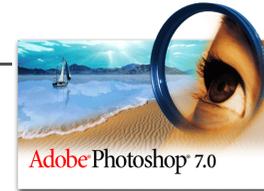


# CONTREFAÇON DE MARQUE

---



# La propriété intellectuelle



## la propriété industrielle

(créations industrielles)

## le droit d'auteur et les droits voisins

(créations littéraires et artistiques+ design+ logiciel...)

### la marque



essilor

Dénomination sociales  
Enseignes  
Noms commerciaux  
Noms de domaines  
AOC, IGP....

### le brevet



BOULANGERIE DU CHÂTEAU  
Miller SARL  
Miller Chauffagiste  
Amazon.fr  
Champagne  
Mirabelle de Lorraine

### le dessin et modèle

Certificat d'obtention végétal  
Topographie de semi-conducteurs  
Savoir faire secret  
Droit de possession personnel antérieur  
Droit des Bases de Données...



Droit à l'image  
Droit de la personnalité ...

# Le design : Les dessins et modèles

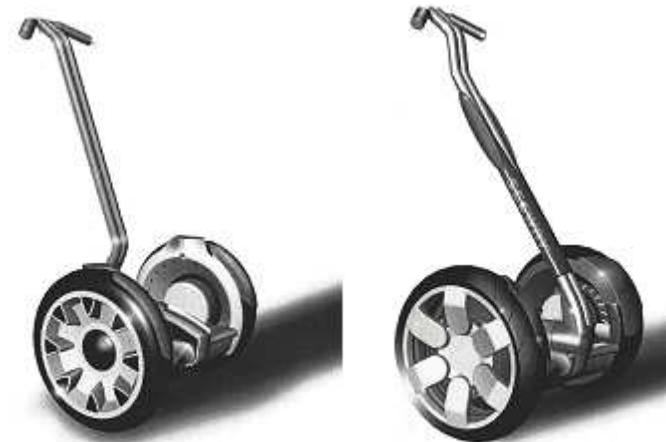
---

## Objet de la protection

- ▶ Apparence, aspect extérieur, design d'une création

## Conditions

- ▶ nouveauté,
- ▶ caractère propre,
- ▶ forme non imposée par la fonction



DM CEE n°00 0323332

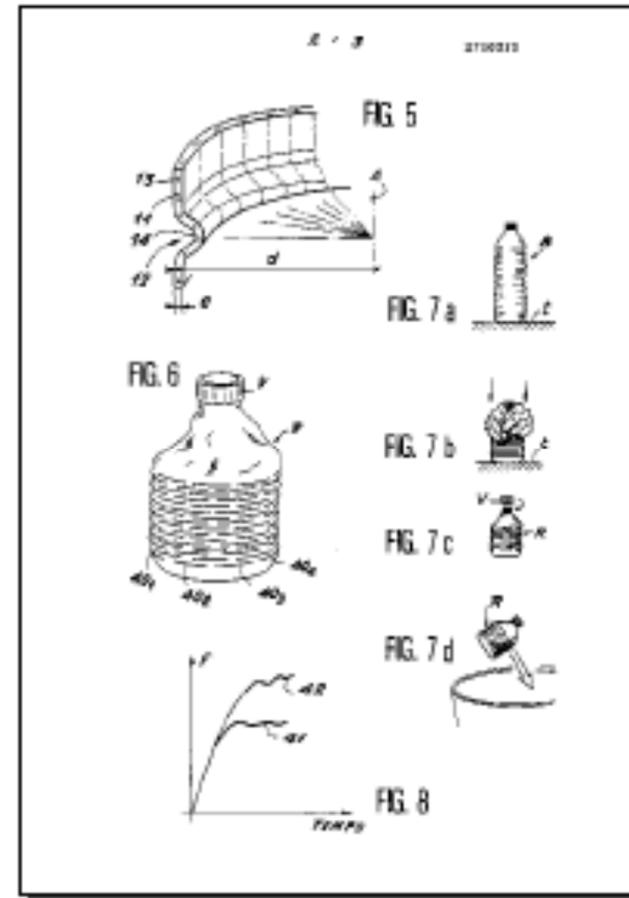
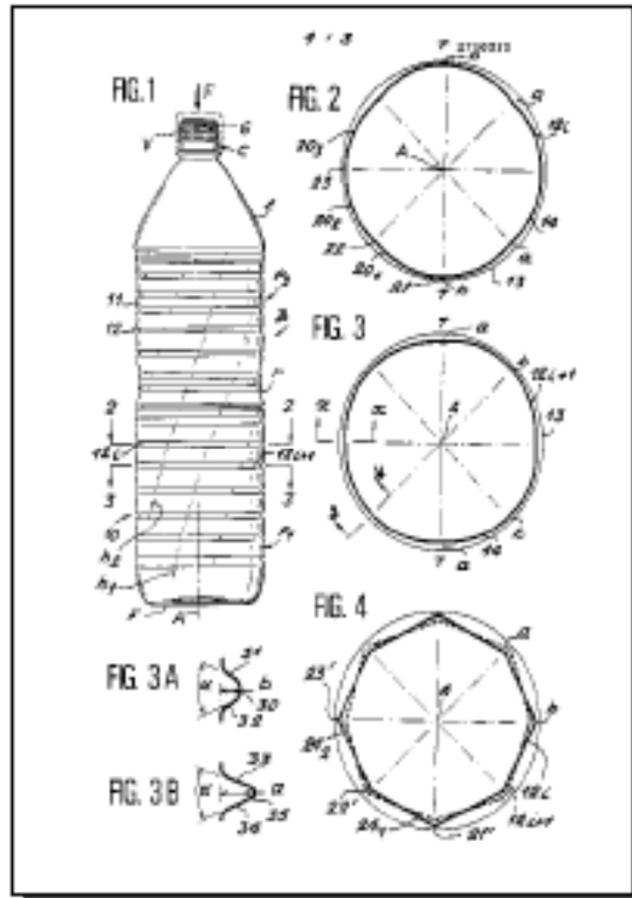
## Durée

- ▶ 5 x 5 ans

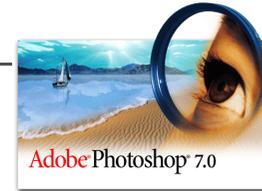




# Protection des innovations techniques : solution technique à un problème technique



# La propriété intellectuelle



## la propriété industrielle

(créations industrielles)

## le droit d'auteur et les droits voisins

(créations littéraires et artistiques+ design+ logiciel...)

### la marque



essilor

Dénomination sociales  
Enseignes  
Noms commerciaux  
Noms de domaines  
AOC, IGP....

### le brevet



BOULANGERIE DU CHÂTEAU  
Miller SARL  
Miller Chauffagiste  
Amazon.fr  
Champagne  
Mirabelle de Lorraine

### le dessin et modèle

Certificat d'obtention végétal  
Topographie de semi-conducteurs  
Savoir faire secret  
Droit de possession personnel antérieur  
Droit des Bases de Données...



Droit à l'image  
Droit de la personnalité ...

# Le brevet

---

## invention brevetable nouvelle

- ▶ **non comprise dans l'état de la technique, ne doit pas avoir été rendue accessible au public avant la date du dépôt (même par l'inventeur)**

## impliquant une activité inventive

- ▶ **ne découle pas de manière évidente pour un homme du métier de l'état de la technique**

## susceptible d'application industrielle

- ▶ **peut être fabriquée ou utilisée dans tout genre d'industrie y compris l'agriculture**



# Le brevet : critères de brevetabilité

---

## Les exclusions de la brevetabilité :

La majorité des législations, dont celles de la France et de l'OEB ont adopté la liste d'exclusions suivante :

*« Ne sont pas considérées comme des inventions brevetables, en tant que telles :*

- a) les découvertes ainsi que les théories scientifiques et les méthodes mathématiques ;*
- b) les créations esthétiques ;*
- c) les plans, principes et méthodes dans l'exercice d'activités intellectuelles, en matière de jeu ou dans le domaine des activités économiques, ainsi que les programmes d'ordinateurs ;*
- d) les présentations d'informations ».*

# Le brevet : critères de brevetabilité

---

## Quelques indices pour déterminer si l'objet constitue une invention brevetable :

- il se rapporte à un **domaine technique**.
- il constitue une **solution technique** à un **problème technique**.
- il produit une **fonction** ou un **effet technique**.
- il traite des **données techniques**.
- il met en œuvre des **caractéristiques techniques** (en particulier des **moyens** et/ou des **étapes revendiqué(e)s**, définies sur un plan technique et non pas, seulement, par référence à leur fonction non technique, par exemple de traitement de données non techniques).

# Le brevet : critères de brevetabilité

---

## Une invention mise en œuvre par ordinateur c'est :

INVENTION utilisant :

- Un ordinateur ou un réseau d'ordinateurs,
- Un appareil électronique programmable...

Des caractéristiques produisant un effet technique et réalisées -partiellement ou entièrement- au moyen d'un programme d'ordinateur.

Quelques exemples :

### **Procédé et/ou système de**

- Freinage d'un véhicule automobile...
- Commande d'un bras de robot...
- Cycles de machines à laver...
- Compression de données pour diminuer les temps de calcul ...
- Traitement de la parole en présence de bruits...
- Commande de stockage de données entre des mémoires ...
- Acheminement de télécommunications sécurisées...

**dont respectivement, l'une au moins des étapes est exécutée sur un ordinateur, et qui est contrôlé par un programme.**

# Le brevet

---

## invention brevetable nouvelle

- ▶ **non comprise dans l'état de la technique, ne doit pas avoir été rendue accessible au public avant la date du dépôt (même par l'inventeur)**

## impliquant une activité inventive

- ▶ **ne découle pas de manière évidente pour un homme du métier de l'état de la technique**

## susceptible d'application industrielle

- ▶ **peut être fabriquée ou utilisée dans tout genre d'industrie y compris l'agriculture**

# La nouveauté

---

**L'invention ne doit pas être comprise dans l'état de la technique**

**L'état de la technique c'est :**

**toutes les informations accessibles au public**

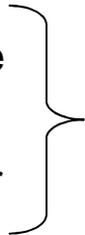
▶ **Quelque soit :**

La date

la forme

Le lieu

L'auteur



**De la divulgation**

▶ **Exceptions :**

Abus

Droit de priorité

# L'activité inventive

---

## L'invention, pour un homme du métier, ne découle pas de manière évidente de l'état de la technique

- ▶ **Etat de la technique** : toutes les informations rendues accessibles au public avant la date du dépôt
- ▶ **Homme du métier** : personnage fictif avec des qualités ordinaires des connaissances normales du métier considéré (théorie et pratique)
- ▶ **Non-évidence** : comparaison de l'invention à l'état de la technique

# Indices d'activité inventive

---

## Problème

- ▶ Le poser, l'aborder différemment

## Solution

- ▶ Surprenante ou ignorée pendant longtemps

## Technique

- ▶ Nouvelle, issue d'un domaine technique différent

## Préjugé vaincu

## Résultat inattendu

## Progrès technique

## Inconvénients éliminés

## Fabrication avantageuse

# Application industrielle

---

**L'objet de l'invention doit pouvoir être fabriqué ou utilisé dans tout genre d'industrie, y compris l'agriculture**

## **Exclues d'application industrielle:**

**Les méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique du corps humain et méthodes de diagnostic appliquées au corps humain et animal**

## **Ne sont pas brevetables:**

- **Les inventions contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, notamment au vu de considérations bioéthiques**
- **Les obtentions végétales protégées par un C.O.V**
- **Les races animales et procédés essentiellement biologiques d'obtention d'animaux**

# Inventions de salariés

---

## Droit moral

- ▶ même en cas de brevet pris par l'employeur, l'inventeur a droit à la reconnaissance de sa paternité sur l'invention
- ▶ il est mentionné comme tel dans le brevet, il peut également s'opposer à cette mention.

# Droits des salariés créateurs

(inventions = solutions techniques à des problèmes techniques)

---

## Les “inventions de mission”

Elles sont effectuées par le salarié dans l'exécution d'une mission inventive que lui a confiée son employeur et qui résulte :

- d'un contrat de travail comportant une mission inventive qui correspond à ses fonctions effectives. Il s'agit alors d'une mission inventive permanente.  
Exemple : un ingénieur de recherche ;
- d'études ou de recherches qui lui sont ponctuellement confiées. Il s'agit alors d'une mission inventive occasionnelle.  
Exemple : un technicien chargé ponctuellement de travailler sur une amélioration.

En cas d'incertitude, c'est toujours à l'employeur qu'il revient de prouver la nature de la mission qu'il a confiée à son salarié.

## **Droits des salariés créateurs**

**(inventions = solutions techniques à des problèmes techniques)**

---

### **Les “inventions de mission”**

**À qui appartient l’invention ?**

**L’invention appartient à l’employeur et à lui seul.**

**L’inventeur salarié a le droit d’être cité comme tel, sauf s’il s’y oppose.**

**Quelle contrepartie financière ?**

**Le salarié inventeur bénéficie d’une contrepartie financière appelée “rémunération supplémentaire”.**

**Les conditions permettant d’en établir le montant sont fixées par les conventions collectives, les accords d’entreprise ou encore les contrats individuels.**

## **Droits des salariés créateurs**

**(inventions = solutions techniques à des problèmes techniques)**

---

### **Les “inventions hors mission attribuables”**

**Elles sont réalisées par un salarié de sa propre initiative, mais ont un lien avec l'entreprise car elles sont effectuées :**

- lors de l'exécution des fonctions du salarié ;**
- en dehors de l'exécution des fonctions du salarié, mais grâce à la connaissance ou à l'utilisation de techniques ou de moyens spécifiques à l'entreprise ;**
- en dehors de l'exécution des fonctions du salarié, mais dans le domaine des activités de l'entreprise.**

# Droits des salariés créateurs

(inventions = solutions techniques à des problèmes techniques)

---

## Les “inventions hors mission attribuables”

### À qui appartient l’invention ?

Elle appartient au salarié inventeur, mais l’employeur peut se rendre propriétaire de l’invention en exerçant son “droit d’attribution”.

Le droit d’attribution peut concerner l’ensemble de l’invention ou seulement certaines de ses applications. L’attribution peut ainsi porter sur la propriété ou simplement sur la jouissance de l’invention au travers d’une licence d’exploitation.

### Quelle contrepartie financière ?

Si l’employeur exerce son droit d’attribution, il devra verser au salarié un “juste prix” en contrepartie.

Ce prix est déterminé par un accord entre le salarié et l’employeur. Il peut prendre la forme :

- d’une somme forfaitaire globale et définitive ;
- d’un versement proportionnel au chiffre d’affaires généré par l’invention ;
- d’un cumul des deux.

## **Droits des salariés créateurs**

**(inventions = solutions techniques à des problèmes techniques)**

---

### **Les “inventions hors mission non attribuables”**

**Ce sont celles qui n'appartiennent pas aux deux catégories précédentes. Elles sont réalisées par des salariés qui n'ont pas de mission inventive et elles n'ont aucun lien avec les activités de l'employeur.**

## **Droits des salariés créateurs**

**(inventions = solutions techniques à des problèmes techniques)**

---

### **Les “inventions hors mission non attribuables”**

**À qui appartient l’invention ?**

**Ces inventions appartiennent sans réserve à l’inventeur salarié, qui peut les exploiter comme il le souhaite et en tirer les bénéfices.**

# Le brevet

---

**droit exclusif d'exploiter sur un territoire  
pendant une durée limitée (20 ans)  
moyennant le paiement d'anuités  
en contrepartie d'une diffusion légale  
(18 mois à compter du dépôt)**

# Le brevet

---



**Pas une autorisation  
d'exploiter....**

**Pas une autorisation de mise  
sur le marché...**

**On peut avoir un brevet et être  
contrefacteur...**

# Protection conférée par le brevet

---

droit exclusif d'exploiter ce qui est revendiqué

sont interdites sans autorisation du titulaire

- ▶ **la fabrication, l'offre, la mise dans le commerce, l'utilisation, l'importation, la détention du produit breveté**
- ▶ **l'utilisation du procédé breveté**
- ▶ **l'offre, la mise dans le commerce, l'utilisation, l'importation, la détention du produit obtenu directement par un procédé breveté**
- ▶ **l'offre ou la livraison de moyens de mise en œuvre d'un élément essentiel de l'invention**

# Protéger une invention a l'étranger

---

**protéger l'invention en France**

**(droit de priorité)**

**estimer le marché de l'invention**

-pays concurrents ?

-pays clients ?

-pays partenaires ?

**choisir la procédure à partir de la priorité française**

# Protéger une invention à l'étranger



**Voie nationale**

**pour tous pays**

**autant de  
procédures et de  
mandataires que de  
pays**

**brevets nationaux  
(ou refus)**

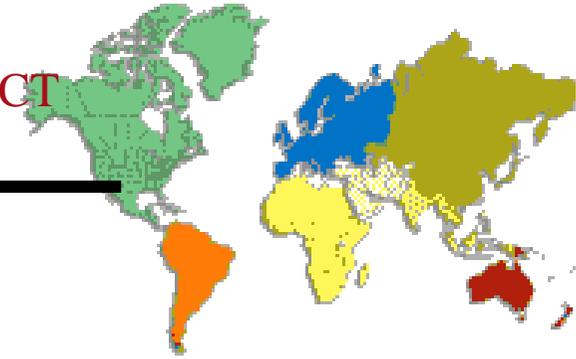


**Voie européenne**

**pour 38 pays  
d'Europe + 2 pays  
d'extension  
une seule procédure  
et un seul  
mandataire  
brevet européen (ou  
refus)**

**éclatement en  
brevet nationaux**

**Euro PCT**



**Voie internationale PCT**

**pour 144 pays dans le  
monde**

**une seule procédure de  
dépôt**

**autant de procédures  
nationales ou régionales  
que de pays**

# Le brevet

---

**droit exclusif d'exploiter sur un territoire  
pendant une durée limitée (20 ans)  
moyennant le paiement d'anuités  
en contrepartie d'une diffusion légale  
(18 mois à compter du dépôt)**

Critère de validité d'un brevet: la suffisance de description, le best mode...  
Rédiger un brevet est l'affaire d'un professionnel pour des raisons administratives,  
juridiques et stratégiques.

L'ingénierie reverse est-elle possible ?  
Peut-on garder le secret ?

# La demande de brevet

---

## Une requête en délivrance

- ▶ Nature du titre demandé, titre de l'invention, identité et domicile du demandeur, sa nationalité.....

## Une description de l'invention, éventuellement accompagnée de dessins

Une ou plusieurs revendications qui définissent l'objet de la protection demandée en indiquant les caractéristiques techniques de l'invention

Un abrégé du contenu technique de l'invention

Un bordereau du paiement des taxes

# La description

---

Doit permettre à un homme du métier de réaliser l'invention et présente ce que l'invention apporte par rapport à l'art antérieur, éventuellement accompagnée de dessins

- ▶ **1) domaine technique**
- ▶ **2) état de la technique antérieure**
- ▶ **3) exposé de l'invention revendiquée**  
compréhension du problème technique  
solution apportée, avantages
- ▶ **4) brève description des figures**
- ▶ **5) exposé détaillé d'au moins un mode de réalisation**  
exemples, références aux dessins
- ▶ **6) application industrielle**

# Les revendications

---

## Définissent l'objet de la protection demandée, elles doivent se fonder sur la description :

- ▶ 1) revendication principale

Préambule : objet de l'invention et caractéristiques techniques déjà connues

+ « caractérisé par »

partie caractérisante : caractéristiques techniques pour lesquelles la protection est demandée

- ▶ 2) revendications dépendantes

précisions sur les éléments essentiels de la revendication principale

# Le savoir faire

---

## Qu'est-ce que le savoir-faire ?

### Approche pratique

- ▶ En pratique, il recouvre les tours de mains, procédés, formules de fabrication, secrets de fabrique, méthodes de gestion, d'organisation etc. qui ne sont pas publics
- ▶ Ne pas confondre le savoir-faire (savoir comment / savoir pourquoi ) et l'expertise

# Le savoir faire

---

**Le savoir faire d'une entreprise peut avoir beaucoup de valeur**

**Le fuites peuvent coûter cher : elles sont souvent irréparables**

- ▶ des connaissances « offertes » aux concurrents

# Le savoir-faire

---

## ▶ L'identifier, le formaliser, le dater

- ▶ Les cahiers de laboratoires
- ▶ Les enveloppes Soleau
- ▶ Les dépôts (sociétés d'auteurs, officiers ministériels,...)

# Le savoir-faire

---

## ▶ Le garder secret

### ▶ En interne

**La confidentialité se rattache juridiquement à l'obligation d'exécution loyale et de bonne foi du contrat de travail (combinaison des articles 1134 du Code civil et L1222-1 du Code du travail)**

- ▶ Clause de confidentialité
- ▶ Identification
- ▶ Marquage
- ▶ Mesures physiques
- ▶ Sensibilisation
- ▶ Mesures pénales/ civiles

### ▶ Avec les tiers

- ▶ Accords de confidentialité
- ▶ Avec identification, marquage, etc

# Le savoir faire

---

## ▶ **Le capitaliser**

- ▶ Pouvoir le retrouver, éviter les échecs, recommencer les expériences inutiles....
- ▶ Archiver, organiser, etc

## ▶ **Le valoriser**

- ▶ Contrats portant sur le savoir-faire seul ou avec des droits de PI

# Des exemples

---

**Coca cola ®**

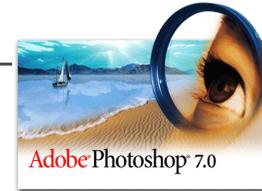
**Michelin ® Carcasse Monofil Moulage  
Mécanique C3M**

[http://www.medef.com/fileadmin/user\\_upload/www.medef-corporate.fr/document/Informations\\_sensibles/Guide LA PROTECTION DES INFORMATIONS SENSIBLES DES ENTREPRISES.pdf](http://www.medef.com/fileadmin/user_upload/www.medef-corporate.fr/document/Informations_sensibles/Guide_LA_PROTECTION_DES_INFORMATION_SENSIBLES_DES_ENTREPRISES.pdf)

<http://www.inpi.fr/fr/l-inpi/la-propriete-industrielle/comment-proteger-vos-creations/le-secret.html>

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSI>

# La propriété intellectuelle



## la propriété industrielle

(créations industrielles)

## le droit d'auteur et les droits voisins

(créations littéraires et artistiques+ design+ logiciel...)

### la marque



essilor

Dénomination sociales  
Enseignes  
Noms commerciaux  
Noms de domaines  
AOC, IGP....

### le brevet



BOULANGERIE DU CHÂTEAU  
Miller SARL  
Miller Chauffagiste  
Amazon.fr  
Champagne  
Mirabelle de Lorraine

### le dessin et modèle

Certificat d'obtention végétal  
Topographie de semi-conducteurs  
Savoir faire secret  
Droit de possession personnel antérieur  
Droit des Bases de Données...



Droit à l'image  
Droit de la personnalité ...

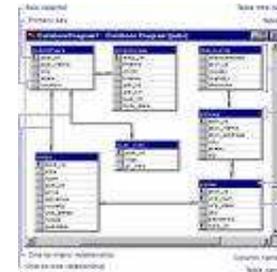
# Les bases de données

---

Protection de la structure et du contenu par **le droit d'auteur** si originalité



La protection par l'investissement **droit « sui generis »** du producteur de BdD (15 ans)



Prévoir des « marqueurs »

# A chaque étape du processus d'innovation, des questions et des réponses PI



Source: d'après inpi.fr, modules d'auto-formation

## Pour vous aider

---

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

[www.cncpi.fr](http://www.cncpi.fr)

<http://www.entreprises.gouv.fr/propriete-intellectuelle>